



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**PRÉFECTURE DE POLICE**

**Vol 4**

**N° Spécial**

**22 Juillet 2022**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Préfecture de Police du 22 Juillet 2022**

**Vol 4**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>PRÉFECTURE DE POLICE</b>	<b>Page</b>
BCERSC N° 2022-00067	21.07.2022	Arrêté portant ouverture d'un recrutement pour le personnel contractuel de la musique des gardiens de la paix	3

**PRÉFECTURE DE POLICE**

Direction des ressources humaines  
Sous-direction des personnels  
Service du recrutement  
Bureau des concours, des examens  
et des recrutements sans concours

**Arrêté BCERSC n° 22.00067 du 21 JUIL. 2022  
portant ouverture d'un recrutement pour le personnel contractuel  
de la musique des gardiens de la paix**

**Le Préfet de Police,**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié, relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 62-373 du 30 janvier 1962 modifié portant règlement spécial du personnel de la musique des gardiens de la paix de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 22. 00057 du 20 juin 2022 portant modification de l'arrêté n° 62-373 du 30 janvier 1962 modifié portant règlement spécial du personnel de la musique des gardiens de la paix de Paris ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de Police,

**A R R E T E**

**Article 1**

Un recrutement par la voie contractuelle des musiciens de la musique des gardiens de la paix sera organisé à la préfecture de police à partir du lundi 07 novembre 2022.

## **Article 2**

Le recrutement des musiciens est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec la spécialité et titulaires d'un prix délivré par le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ou de Lyon ou d'un conservatoire à rayonnement régional ou d'un titre équivalent.

## **Article 3**

Le nombre de postes est fixé à 8.

Les spécialités sont les suivantes :

- Musicien(ne) jouant la batterie et le tambour à la batterie-fanfare (1 poste)
- Musicien(ne) jouant le bugle et pouvant jouer le cornet et la trompette (1 poste)
- Musicien(ne) jouant la clarinette solo (1 poste)
- Musicien(ne) jouant la clarinette en tutti et pouvant jouer la clarinette en la (2 postes)
- Musicien(ne) jouant la petite clarinette et pouvant jouer la clarinette en si bémol en tutti (2 postes)
- Musicien(ne) jouant le hautbois et pouvant jouer le cor anglais (1 poste).

## **Article 4**

Les inscriptions s'effectuent par courrier à l'adresse suivante :

**Préfecture de Police  
DRH/SDP/SR  
BUREAU DES CONCOURS DES EXAMENS ET DES RECRUTEMENTS SANS  
CONCOURS  
SECTION EXAMENS professionnels – BUREAU 307  
9 BOULEVARD DU PALAIS  
75195 PARIS CEDEX 04.**

La période d'inscription débute à compter de la date de publication du présent arrêté.

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au **lundi 03 octobre 2022 (minuit)**, cachet de La poste faisant foi.

## **Article 5**

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de ce recrutement se dérouleront à partir du **lundi 07 novembre 2022** et auront lieu en Île-de-France.

## **Article 6**

La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

## **Article 7**

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police, et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Police, et des Préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris et au bulletin officiel de la ville de Paris.

Pour le Préfet de Police et par  
délégation,

la sous-directrice des personnels

Elsa PEPIN

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

## **PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>